



République Française

MAIRIE DE BREVAL

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRÊTÉ DU MAIRE

2025 P 004

Le Maire de Bréval (Yvelines),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.2122-10 (sauf article 75 du Code Civil/Célébration mariage)

Vu la loi du 18 novembre 2016 dite de modernisation de la Justice du XXIème siècle

Conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat-Civil,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

M. Nicolas LAURENT, Fonctionnaire titulaire de la Commune pour les dossiers et questions diverses concernant :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels »
- L'enregistrement des PACS, des changements de prénom
- La Transcription et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat-Civil
- L'établissement de tous les actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus
- La délivrance de toutes copies, et extraits quelle que soit la nature des actes ; la légalisation de signatures
- La vérification des données de l'Etat-Civil fournies par l'usager, auprès des officiers de l'Etat-Civil dépositaires de ces actes

ARTICLE 2 :

La signature par M. Nicolas LAURENT des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat et au Procureur de la République.



Fait à Bréval, le 18 mars 2025
Thierry NAVELLO
Maire de Bréval

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...

Signature de l'agent :